



JO N° 37 du 15 octobre 2020

DOSSIER N° 118-2020

AVIS DE CONSTRUCTION

Permis ordinaire

REQUERANT SI JCM Vallée SA
Rue de Chaux 6
2800 Delémont

AUTEUR DU PROJET Les Fils de Marc Joliat SA, Rue de l'Avenir 17, 2852 Courtételle

PROJET Construction d'une menuiserie et d'une surface commerciale. Pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur et pose de panneaux solaires sur la toiture. Aménagement d'une place pour stock de matériel et de 9 places de stationnement

RUE Rue Emile-Boéchat

PARCELLE(S) N° 5404 Surface: 1'499 m2

ZONE DE CONSTRUCTION AAa : Zone d'activités A secteur a

PLAN SPECIAL --

LIEU-DIT --

BÂTIMENT N° --

Description: Menuiserie et surface commerciale

DIMENSIONS

Longueur: 22.30 m1

Hauteur: 7.43 m1

Largeur: 22.00 m1

Hauteur totale: 7.43 m1

Remarques: --

GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Panneaux sandwich

Façades: Panneaux sandwich

Couleur: Anthracite

Couverture: Gravillon

CHAUFFAGE Pompe à chaleur air/eau

DEROGATIONS REQUISES --

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au lundi 16 novembre 2020 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 12 octobre 2020

SERVICE DE L'URBANISME,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES TRAVAUX PUBLICS